



Pour plus d'informations : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

Session thématique 6

«Le financement des actions locales et régionales de lutte contre l'insécurité alimentaire : quels instruments et quels outils innovants pour aujourd'hui et pour demain ? »

19 janvier 2010 - 8h30-12h30

SYNTHESE

Président : M. Abdoulaye Sène, Député, Conseiller Régional de la Région Fatick, Sénégal

Coordinateur : M. Bertrand Hervieu, Inspecteur général du Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche

Rapporteur : M. Malick Ndiaye, Directeur du Crédit à la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal

Le financement des actions régionales et locales constitue la pierre angulaire de la gouvernance régionale et locale de la sécurité alimentaire. Les instruments sont aujourd'hui divers mais ne suffisent pas aux Régions pour répondre aux défis alimentaires auxquels elles sont confrontées chaque jour. Les limites observées résultent d'un manque de coordination, de dialogue et de lisibilité de l'action réelle des Régions sur la sécurité alimentaire. Comment favoriser le financement et la mise en œuvre des programmes d'actions locaux ? Comment permettre aux partenaires financiers de disposer d'outils de décision et d'action en termes de politiques et stratégies d'investissement dans le secteur agricole et rural ? De quelles manières les grands bailleurs interviennent-ils pour financer les actions locales ? Quelle implication du secteur privé ? Quelle place pour le « social business » ? Quels moyens de financements innovants pour la sécurité alimentaire ? sont autant de questions qui ont été traitées dans le cadre de cette session thématique. A travers des exemples, les conditions de la réussite des partenariats financiers et les échecs ont été analysés. La session a rassemblé à la fois, des représentants de Régions porteuses de projets et d'actions de coopération en la matière, des représentants d'institutions finançant des opérations de soutien et des acteurs de terrain.

La synthèse suivante résume les différentes interventions des experts et des représentants régionaux et locaux, reprend les points clés des débats et fournit les recommandations mises en évidence par les participants à cette session pour démultiplier les actions régionales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Après un bref rappel des Termes de Références (TDR) et des attentes fixées à la thématique consacrée à la problématique du financement des actions locales et régionales de lutte contre l'insécurité alimentaire, diverses expériences vécues à travers le monde ont été partagées avec les participants grâce aux présentations qui ont été faites par des experts.

I. SYNTHESE DES PRESENTATIONS¹

1.1. M. Sureh B. GOKHALE (Directeur de la Recherche à la BAIF, Inde)

Il est fait cas d'une expérience développée en Inde dans un contexte d'une agriculture de type familial avec un nombre d'actifs agricoles autour de 5 personnes.

¹ Les présentations complètes des différents intervenants sont disponibles sur le site internet du sommet dans la rubrique « documents fondamentaux » : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

EN PARTENARIAT AVEC



Les expériences de programme (de sécurité alimentaire) basées sur une évaluation pertinente des besoins et des activités, ont permis la mise en œuvre de différents modèles de projets tels que le renforcement des capacités des bénéficiaires en techniques d'irrigation, d'élevage et de production végétale, permettant aux ménages ruraux de diversifier leur approche de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Le modèle de partenariat développé a été basé :

- sur la coopérative ;
- sur la collectivité locale (sud ouest) en arboriculture (mangue) et transformation des produits agricoles ;
- sur la province et le gouvernement central ;
- sur la province, le gouvernement central et les ONG (récupération de peaux de chèvres).

Domaines d'activités :

- 76 000 foyers sont bénéficiaires d'un programme de reboisement portant sur 56 000 ha et qui touche sept (7) Etats. Ces populations ont ainsi accès à l'eau potable.
- Activités génératrices de revenus et à cycle court, nécessitant peu d'efforts : production de champignons, de vers à soie.

Impacts positifs obtenus du programme : disponibilité de l'eau potable toute l'année, accroissement de la production agricole de 40%, augmentation sensible du couvert végétal, allègement des travaux des femmes, augmentation des revenus des populations.

Enseignements tirés des expériences de lutte contre l'insécurité alimentaire en Inde : (i) bien définir les priorités en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire dans les actions programmées, (ii) la participation des populations est plus importante que tout le reste. En effet, elles ont apporté des contributions en nature évaluées à +50% des dépenses engagées ; (iii) elles ont été très volontaires et solidaires, (iv) sensibiliser les groupes et les responsabiliser et non les individus seulement, (v) améliorer la collecte de l'information pour un meilleur suivi (vi) développer une approche holistique (Cluster development model avec différentes composantes économiques qui aident à lutter contre l'insécurité alimentaire).

1.2. Jean-Paul PELISSIER, Adjoint au directeur du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), Montpellier (France)

Cas de l'Égypte : les collectivités locales sont très dépendantes de l'Etat Central

La politique de sécurité alimentaire est une composante de la politique sociale et comprend des programmes de subvention des denrées alimentaires, des programmes de transfert financiers.

Il existe des programmes alimentaires ciblant les populations démunies avec distribution de cartes de ration pour accéder aux produits de base (pain, lait, etc.) et des programmes scolaires pour enfants issus de familles défavorisées.

Les collectivités locales servent de relais pour une mise en œuvre efficace des plans d'actions de sécurité alimentaire ; mais le financement est assuré par le Gouvernement central.

Cas de l'Algérie : commune : déficit en ressources humaines et financières. Un programme appelé « Nouveau Rural » est lancé depuis quelques années.

Cas du Maroc : le processus de décentralisation est le plus ancien et le plus avancé du Maghreb (communes avec pouvoirs plus étendus). Les Régions créées récemment prennent plus d'importance avec des capacités financières renforcées. Il existe un Programme de développement agricole avec maintien d'une agriculture familiale (INDH et Maroc vert).

Enseignements tirés :

- Un processus de décentralisation est en œuvre dans le Maghreb : son degré d'avancement détermine la capacité des collectivités locales à lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire.
- Capacités (humaines, financières et organisationnelles) des collectivités restent à améliorer : une approche territoriale intégrée suppose de bonnes capacités.
- Articulations entre l'extérieur (diaspora) et les stratégies locales et synergie entre les différents niveaux de collaboration.
- Projets pilotes à promouvoir dans les cas de décentralisation imparfaite.

1.3. Philippe GUERIN, Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (France)

FREDIC : Fonds Régional de Développement International Coopératif a été créé par le Conseil Régional de Midi Pyrénées et l'ASODIA.

Objectif visé : faciliter l'accès au crédit des producteurs au Sénégal et au Vietnam avec un partage du risque entre les acteurs en collaboration.

Il existe un partenariat FREDIC/Crédit Agricole de Toulouse qui permet d'accompagner des initiatives économiques collectives. Seuls les projets collectifs sont éligibles et le Fonds n'entend pas se substituer aux banques locales.

Modalités d'intervention : Prêts directs expérimentés dans la première phase (Vietnam : campagne de production de lait). (Prêts directs dans la région de Thiès : céréales et horticulture).

Démarrage effectif des activités dans la région de Saint Louis : collaboration FREDIC/FONSTAB/CNCAS appelée à se développer.

Région de Thiès/Sénégal : perspectives de reprise des activités de crédit avec les acteurs locaux (ex de la région Nord).

Constat : l'appui des bailleurs de fonds reste difficile.

Recommandation : construire un partenariat novateur entre les collectivités locales, les organisations de producteurs et les institutions financières avec notamment des conditions financières acceptables pour des populations réputées plus pauvres nécessitant l'appui et le soutien de la coopération internationale.

1.4. Jean-Luc PERRON (Fondation Grameen- Crédit Agricole/France)

La Fondation Grameen/Crédit Agricole est une initiative du Crédit Agricole France qui cherche à développer le micro crédit, le social business, la micro épargne et la micro assurance. Elle collabore avec des Institutions de proximité qui proposent de micro services financiers.

On note une forte présence/implication des femmes à travers le monde, l'Afrique Sub-saharienne représente une forte priorité.

Sources de financement possibles : la principale est l'épargne locale.

Concept nouveau de Social business : recherche de rentabilité sociale et pas seulement d'une rentabilité financière.

Activités sous formes de Prêts, de garanties, d'interventions en fonds propres et d'assistance technique.

Exemple en Inde (Grameen-Danone) : construction d'une usine en Inde par DANONE destinée à corriger les carences alimentaires constatées chez les populations de la région.

Exemples au Sénégal : (i) Caurie Micro finance basée à Thiès a bénéficié d'un prêt de 300 000 euros sur 2 ½ ans. (ii) Il y a aussi le financement de la Laiterie du Berger basée à Richard Toll : social business, Danone, Sicav.

Conclusion sous forme d'équation : $ACP = (MF+SB) + CD$

- Action réfléchie, Coopération ciblée, Partenariat réussi (Thierry Cornillet)
- Micro Finance et Social Business contribuent à la sécurité alimentaire
- La Coopération Décentralisée est un partenaire naturel de la MF et du SB.

Questions soulevées : (i) au niveau institutionnel : quelles décisions étatiques pour renforcer ce type de collaboration ? (ii) Quelles relations promouvoir entre les grandes institutions financières telles les Fondations et les partenaires locaux ?

1.5. Présentation de Simona MARI (EuropeAid/Commission Européenne)

Politique de développement de l'UE : premier donateur au monde (27 Etats au niveau Union + coopération bilatérale de chacun des Etats).

La Sécurité alimentaire est un domaine d'intervention de l'Union Européenne.

Nécessité du soutien des Etats pour réduire la pauvreté : (i) Favoriser la disponibilité alimentaire

(ii) l'accès à l'alimentation (iii) la qualité des aliments et l'éradication de la malnutrition

Plusieurs instruments de financement proposés par l'UE dont certains sont temporaires

Un budget d'un (1) milliard d'euros a été dégagé par l'UE sur la période 2009/2012 dont 240 millions d'euros pour la sécurité alimentaire.

Axes de travail :

1. Recherche et développement agricole ;
2. Système d'information en sécurité alimentaire ;
3. Situation exceptionnelle d'urgence dans pays en difficultés (168 millions d'euros) ;
4. Action innovante pour la sécurité alimentaire ;

Approche innovante qui pourrait intéresser les collectivités locales (56 millions d'euros)

Appel à manifestation d'intérêt sur les thèmes suivants :

- Agriculture biologique,
- Microfinance rurale,
- Assurance agricole,
- Décentralisation et développement local,
- Agriculture urbaine et péri urbaine.

Existence de possibilité de participation des collectivités locales (régions) et associations à but non lucratif sur les programmes thématiques de l'Union Européenne sous forme d'appels à manifestation d'intérêt (informations disponibles sur le site web de l'UE).

1.6. Dr. Harald JAHN (Agro-industrie et PME/PMI à la Banque européenne d'investissements)

BEI (Banque Européenne d'Investissement) : Banque d'investissement créée en 1958 par le traité de Rome.

Stratégie : Ouvrir les produits existants à la sécurité alimentaire, il n'y pas de produits spécifique pour ce thème. BEI développe une stratégie externe à l'Union Européenne.

Dans le cadre des Accords de Cotonou elle mène des interventions sous forme de prêts directs et de prêts intermédiaires selon les types ci-après :

- Prêts à long terme

Transformation agro-alimentaire, agroforesterie, agro secteur en R/D, PME/PMI oeuvrant dans la promotion de la qualité des aliments.

Infrastructures : Irrigation, énergie et environnement, éducation rurale

- Crédit bail ou Leasing

Comme moyen de financement innovant dans le secteur de la PME/PMI travaillant dans la sécurité alimentaire.

- Equity participation
- Micro finance

Disponibilité et accessibilité des ressources financières pour les petits producteurs.

1.7. M. Bruno VINDEL (Pilotage Stratégique et Prospective / Agence française de Développement (AFD))

L'AFD finance des projets à volets infrastructures et équipements des collectivités territoriales rurales donc à incidence sécurité alimentaire.

Enseignements tirés de 15 années d'expérience de terrain :

1. Les projets sont d'autant plus performants que la décentralisation a été mise en œuvre.
2. Cohérence des projets mis en œuvre au niveau local avec les administrations centrales.
3. Mettre au point un plan de développement régional ou local avant de démarrer.
4. Acquisition de capacités (maîtrise d'ouvrage).
5. Sécurisation de la tenure foncière.

Problèmes rencontrés :

1. Durabilités des investissements réalisés (problème récurrent de maintenance des infrastructures, d'où la nécessité pour les collectivités locales de disposer de ressources pour assurer cette maintenance) ;
2. Emission de titres fonciers pourrait être le début d'une fiscalité locale.

II. QUESTIONS, CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Questions posées par l'atelier :

- ❖ Limites ou pertinences des outils de financement ?
- ❖ Légitimité des échelles d'intervention ?
- ❖ Quels partenariats sont les plus appropriés ?
- ❖ Comment mieux organiser la rencontre des acteurs de terrain, des politiques et des bailleurs ?
- ❖ Quels sont les investissements à privilégier ?
- ❖ Comment renforcer les capacités des Régions ?
- ❖ Quelle place faire au « social business » ?
- ❖ Quels outils et quelles méthodes innovants sont à inventer ?

Synthèse de contributions et recommandations :

Il ressort aussi bien dans les présentations des études de cas et des échanges qui ont suivi que du débat général une convergence de vue entre les bailleurs de fonds, les acteurs des collectivités, les représentants des producteurs et les ONG pour reconnaître aux collectivités territoriales régionales une pertinence et une légitimité à intervenir comme acteur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Les régions sont à une échelle jugée particulièrement pertinente pour mobiliser les acteurs, accompagner les groupes sociaux vulnérables et suivre la réalisation des projets.

En matière de financement, les régions, dans le cadre de jumelage ou de coopération décentralisés peuvent être aux côtés des bailleurs pour élaborer les plans de financement. Elles peuvent réciproquement être aux côtés des porteurs de projets pour assurer la cohérence de ces projets et même leur gestion, à condition de disposer de ressources humaines suffisantes pour ce faire.

Les débats ont beaucoup insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à renforcer les capacités des régions afin que celles-ci puissent jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les ressources extérieures doivent venir en complément des ressources propres aux collectivités locales : décentralisation de la fiscalité/capacité financière des collectivités locales.

Leur rôle au fil des débats présente plusieurs facettes : rôle d'ensemblier pour donner cohérence et continuité aux projets multipartenariaux, rôle de chef d'orchestre pour organiser le tour de table des financeurs, rôle de gestionnaire et de garant, enfin.

Les débats ont fait apparaître les situations diverses des pays au regard de la décentralisation ; les intervenants ont exprimé des attentes fortes en matière de développement du processus de décentralisation (qui ne saurait être une seule dynamique de déconcentration).

Espace de concertation, lieu d'élaboration des projets, mais aussi espace de gestion et de suivi : telles sont apparues les régions au cours de ce débat consacré au financement des projets.

III. ATOUS ET DIFFICULTES

Quelle plus value les régions peuvent apporter à la sécurité alimentaire et quels instruments de financement pour les accompagner ?

- **Atouts identifiés (grande diversité des approches)**
- Proximité
- Connaissance des acteurs
- Continuité
- Région comme espace de concertation des acteurs
- **Difficultés notées**
- Décentralisation inachevée
- Insuffisance des ressources financières et humaines
- Faible mobilisation de la coopération internationale pour appuyer les initiatives des régions

IV. IMPACTS ATTENDUS DES COOPERATIONS DECENTRALISEES

Des coopérations décentralisées à promouvoir, il est attendu les impacts positifs suivants :

- Innovations résultant des échanges entre collectivités territoriales ;
- Renforcement des capacités ;
- Mobilisation de ressources ;
- Appui technique.

V. RECOMMANDATIONS

Au terme des présentations, discussions, contributions et échanges larges et approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Reconnaître la région comme échelon pertinent capable de recueillir et de mettre en œuvre des financements.
- Renforcer les capacités humaines et techniques nécessaire à cette mission y compris les élus locaux.
- Construire un partenariat novateur entre les collectivités locales, les organisations de producteurs et les institutions financières pour élaborer une stratégie partagée de développement.
- Accroître les ressources propres des régions et faire d'elles une véritable plateforme de mobilisation et d'articulation des financements.
- Harmoniser les interventions au niveau local.
- Identifier les besoins en fonction des outils financiers disponibles : micro services, leasing, prêts à l'investissement, subvention, social business, participation en capital, ressources diaspora.
- Promouvoir et appuyer les financements croisés entre les différentes collectivités locales.
- Simplifier ou alléger les procédures pour la mobilisation des ressources destinées aux collectivités locales.
- La région comme lieu de mutualisation et de suivi des projets de lutte contre l'insécurité alimentaire (cluster).
- Créer des cadres de rencontre et d'échange entre les régions.
- Mettre en place un Fonds Mondial des Régions (FMR) pour la sécurité alimentaire.